

Image not found or type unknown



Droit fiscal international

Par **assia06**, le **07/11/2014** à **22:35**

Bonsoir à tous,

J'ai une petite question à vous soumettre. Alors voilà, j'exerce une profession libérale en France et j'aimerais transférer mon siège social en Angleterre tout en conservant mon domicile fiscal en France. Je voudrais donc savoir quels avantages j'en tirerai, si je vais être imposée en France et si je pourrai toujours bénéficier du RSI.

Merci pour vos réponses!!